



## Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021 en format BBQ

Dans le contexte de pandémie, avec la difficulté de faire des rassemblements intérieurs, il a été convenu de faire l'AGA 2021 en format BBQ.

L'assemblée a débuté le 8 septembre pour se terminer le 30 septembre sur l'ensemble du territoire des Laurentides.

### 1. Mise à jour budgétaire au 30 juin 2021.

Une courte mise à jour du budget a été présentée aux membres :

	<b>30 juin 2021 (Courante)</b>	<b>31 décembre 2019 (Précédente)</b>
Actif	1 161 640,26 \$	641 843,56 \$
Passif*	811 403,79 \$	437 851,64 \$
	-----	-----
<b>Total Avoir</b>	<b>350 236,47 \$</b>	<b>203 991,92 \$</b>

Les explications suivantes ont été transmises pour expliquer l'importance du passif.

\*Passif = **COMPTES À PAYER**

#### PER CAPITA À PAYER

CSN:	Fédération:	Conseil	Total
145 059,66\$	104 765,31 \$	20 147,18 \$	269 972,15 \$

#### AUTRES COMPTES À PAYER

2021-06-30 CISSS	Salaires	327 504,12\$
2021-06-30 CISSS	Salaires	38 927,52\$
2021-06-30 Membres	Arbitrage	175 000,00\$
<b>TOTAL DES AUTRES COMPTES</b>		<b>541 431,64\$</b>

#### TOTAL DES COMPTES À PAYER

811 403,79\$

Suite aux explications il y a eu quelques questionnements sur le surplus :

#### A qui appartient le surplus?

REP : aux membres du STTLSSS et non à la CSN, si le surplus continue de grandir il appartiendra aux membres de décidé quoi faire avec le surplus et comment en disposé.

### **Qu'est-ce qui explique la somme de cette ampleur à payer à l'employeur sur les salaires?**

REP : Il y a une divergence d'opinions sur le % d'avantages sociaux que le syndicat doit rembourser à l'employeur sur nos libérations. Une audience est prévue en 2022 pour conclure le dossier, par la suite le syndicat remboursera l'employeur selon la décision de l'arbitre de griefs.

Il est proposé par Mathieu Lavigne appuyé par Kevin Poulin de recevoir la mise à jour du budget au 30 juin 2021.

**Adopté**

## **2. Vote sur la répartition des sommes suite au règlement de griefs.**

Suite aux règlements du blitz de griefs de 2020 sur les postes que l'employeur n'avait pas affichées dans les délais prévus à la convention collective, il a été convenu à l'AGA 2020 de redistribuer les montants aux membres du STTLSSS-CSN et des suggestions vous avaient été demandés.

Les 4 options les plus populaires sont présentées, un vote secret est tenu et la suggestion qui aura la majorité simple des votes sera retenue et les sommes seront ainsi distribuées.

Voici les 4 suggestions :

- 1- Tirages 1750 X 100\$
- 2- Créer un fonds de grève 175 000\$
- 3- Fonds de grève de 100 000\$ + 75 tirages de 1000\$
- 4- 1/3 Leucan, 1/3 en tirages de 100\$, 1/3 fonds de grève

Voici le résultat des votes :

Pour 1696 bulletins de vote dépouillés, les résultats sont:

de faire 1750 tirages de 100\$ = 40%

de créer un fonds de grèves de 175 000\$ = 5%

de créer un fonds de grève de 100 000\$ + 75 tirages de 1000\$ =30%

de distribuer cette somme en 3 parts égales: 1/3 à Leucan, 1/3 en tirages de 100\$, 1/3 fonds de grève = 25%;

Il y aura donc 1750 tirages de 100\$ parmi les membres du STTLSSS-CSN.

## **3. DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS DES ÉQUIPES**

Les élections auront lieu cet automne, l'ensemble des postes des équipes seront en élections.

**Voici les dates importantes :** **30 septembre** : fin de la tournée BBQ- AGA  
**1er octobre** : début des mises en candidature  
**21 octobre** : fin des mises en candidature à midi  
**11 novembre** : début des élections à 9h00

**19 novembre** : Fin des élections à midi

Vous recevrez votre lien pour voter par la poste

Il est proposé par Marc-Antoine Fortier appuyé par Julie Jeannotte de nommer Jean-Michel Gaydos à titre de président des élections et de nommer Chantal Guindon à titre de secrétaire des élections pour les élections des équipes de l'automne 2021.

**ADOPTÉ**

La levée de l'assemblée est proposée par Mireille Borges le 30 septembre à 13h30 au CSLC St-Eustache